

019-211918107-20260206-2026-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Abstentions = 0

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Contre = 0 Pour = 10

Date de convocation : 30/01/2026

ODYSSÉE Informatique - ICARE 1.68B

Département : CORREZE

Poste Comptable: TRESO TULLE CHANGEMENT

Date d'Édition : 09/03/2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2025
Page n° 1

N° SIRET : 21191810700080

Etablissement : LOTISSEMENT CHAMP PAILL

Budget : BUDGET ANNEXE

2026-004

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 06/02/2026 à 19 heures 30

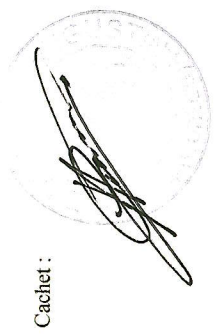
Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Marcel AUBOIROUX après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Marcel AUBOIROUX, MAIRE, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B				-8 373,46
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)				
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)				-8 373,46
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E				32 487,58
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)				
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)				32 487,58
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)				
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)				32 487,58

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)				
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)				
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)				
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)				8 373,46

Ont signé au registre des délibérations :
Messieurs AUBOIROUX, BROUSSOLLE, BOUILLON, MAISON, LECLERC, MARTINIE
Mesdames MONÉDIÈRE, BÉNESTEAU, GÉRAUDIE, BOURZEIX

Cachet : 

Pour expédition conforme,
MAIRE,